

Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS
Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019
PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 09 septembre 2019 à 20 heures 30, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

Étaient présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, FONTELLIO, Mme DENIEL, ROBERT, THIESSELIN et M. MARTIN

Absents représentés : M. DUBOIS (pouvoir donné à M. VALENTIN) et Mme VALENTIN-SABLERT (pouvoir donné à Mme THIESSELIN)

Absents non représentés : Mme GÈNE et M. DESCHAMBRES

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents représentés : 2

Nombre de membres absents non représentés : 2

Secrétaire de séance : Marcel FONTELLIO

Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h30.

Monsieur VALENTIN demande si tous les membres du conseil municipal ont bien reçu et lu le compte-rendu de la précédente réunion, il demande également s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il est procédé à la signature du registre.

Monsieur VALENTIN demande à l'ensemble des membres présents qu'il soit rajouté le point suivant à l'ordre du jour :

- Motion relative à la proposition d'inscription au patrimoine de l'UNESCA la forêt de Fontainebleau

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que ce point figure à l'ordre du jour.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- **Création d'emplois fonctionnaire – Adjoint technique territorial principal de 2ème classe** (délib n°29-19)

Le Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2017 et ces modifications du 23 mars 2018 et 29 juin 2018,

Considérant les tableaux de propositions d'avancement de grade et la nécessité de créer les emplois d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe en raison des avancements de l'année 2019,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2019,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technique territorial,

Grade : Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 2

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 011.

Point rajouté

• **Motion relative à la proposition d'inscription au patrimoine de l'UNESCO la forêt de Fontainebleau** (délib 30-19)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que lors du conseil communautaire du 4 juillet dernier, il a été présenté la proposition d'inscription au patrimoine de l'UNESCO de la Forêt de Fontainebleau.

Ce projet envisage l'extension du domaine forestier à une partie de celui de Villefermoy. Quatre communes de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne sont concernées : La Chapelle Gauthier, Fontenailles, Bréau et La

Monsieur le Maire propose donc aux membres présents de déposer auprès des services concernés une motion contre ce projet pour les motifs suivants :

- 1/ Les élus de la commune de La chapelle Rablais regrettent de ne pas être sollicités directement alors que celle-ci se trouve impactée par ce projet
- 2/ Les élus demandent que l'avis des communes concernées soit pris en compte
- 3/ Demande une présentation plus explicite de ce projet pour les communes concernées. Quelles seraient les conséquences pour les communes ? Quels pourraient être les impacts sur plan local d'urbanisme, des finances, ... et quels seraient les avantages pour les communes concernées.

Informations Diverses :

1/ PCAET :

La CCBN a débuté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dans le cadre de cette démarche, un comité de pilotage a été créé. Une réunion des restitutions du diagnostic est prévue le mardi 24 septembre 2019 à 16 h en salle Dulcie September (cour Emile Zola 77370 NANGIS). Les élus qui ont été désigné devront donc y assister.

2/ Dispositif Ma Santé 2022 :

Cette démarche vise, à l'occasion de réunions publiques organisées dans toute la Seine-et-Marne d'informer mais également de mobiliser les professionnels de santé pour constituer des équipes pluri-professionnelles coordonnées de soins primaires. La loi confie en effet aux communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) d'être les lieux d'émergence de nouvelles organisations pour la transformation du système de santé, dans le but d'amélioration de l'organisation de l'offre et légal accès de soins pour les citoyens.

Un courrier de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), en date du 29 août dernier, a été adressé à la CCBN afin que les élus puissent participer à ces réunions. Pour le territoire dont nous dépendons, cette réunion aura lieu le 19 septembre 2019 à 20h dans la commune du Châtelet En Brie, le lieu reste à déterminer. Monsieur le Maire demande donc aux élus qui le souhaitent d'y participer.

3/ Sortie de la CCBN du SIRMOTOM pour le périmètre de la commune de La Chapelle Rablais et entrée au SMETOM :

En réunion de bureau communautaire du 5 septembre dernier il a été évoqué la sortie de La Chapelle Rablais du SIRMOTOM pour que celle-ci intègre le SMETOM. Monsieur le Maire rappelle que cela déjà été tenté mais que cela n'a jamais été réalisé. Il a précisé qu'une fois de plus les élus de La chapelle Rablais n'y sont pas opposés. Le souci en ce qui nous concerne est que notre seule volonté n'est pas suffisante puisque cela dépend également des différents syndicats.

Sur ce même sujet, il a été abordé la différence des taux d'impositions pour les ordures ménagères entre les collectivités qui dépendent du SMETOM. Une proposition de lissage des taux sur 5 ans a été émise et fera l'objet d'une décision en conseil communautaire.



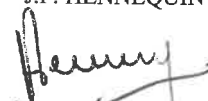


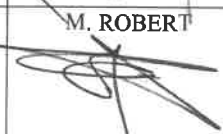
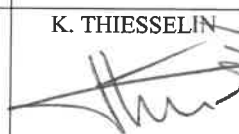

4/ Café-Associatif :

Une administré de la commune a proposé de mettre en place un temps d'échange et de rencontre qui pourrait avoir lieu une à 2 fois par semaine. Pour cela le lieu idéal serait la salle de « La grange » qui se situe au cœur du village et qui se trouve être la plus disponible pour accueillir cette rencontre. Ce temps de rencontre se ferait autour de jeux de société, d'échange de livres. Une diffusion va être faite dans le prochain bulletin municipal ainsi qu'un appel aux dons de livres et de jeux mais également de volontaires. Il est envisagé sa mise en place pour une période d'essai dès les vacances de la Toussaint.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Guy VALENTIN

Le secrétaire,

F. VERNES 	A. LOCHELONGUE 	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS Absent	M. FONTELLIO 	S. DENIEL 
S. GENE Absente	F. VALENTIN-SALBERT Absente	M. ROBERT 	K. THIESSSELIN 	D. MARTIN 	D. DESCHAMBRES Absent